

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ROQUEFORT-LA BEDOULE
AFFICHE LE 27 mai 2020**

SEANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt et le 25 mai, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire.

Date de la convocation : Le 15 mai 2020

PRESENTS : M. ORGEAS - M. BUSSIERE - M. TRIONE - Mme BONTOUX - Mme DOMANICO - M. PIGNOL - Mme GEBELIN - M. ENSARGUEX - Mme CHINAPPI - Mme CONTRI - M. VIET - M. ZOYO - Mme FOURNIER - M. TRIC - Mme PEREZ - Mme HAMON - M. SOULIE - Mme MAROUKIAN - M. MARIA - M. TOSATO - M. BRUNETTO - M. AZAM - M. TARRINI - M. MONNIER - Mme LEGUEM. - M. BECUE - Mme BUSCA -

POUVOIRS : Mme MANSION (Procuration à Mme BONTOUX) - Mme BALOCCO (Procuration à Mme DOMANICO)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Gabriel ZOYO est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

☞ ☞

Le Conseil Municipal a approuvé, avec 25 POUR, 3 CONTRE (M. TARRINI, M. AZAM, Mme BUSCA), 1 ABSTENTION (M. BECUE), le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019.

☞ ☞

**MONSIEUR LE MAIRE INFORME DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE
DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération n° 51/2018 du 24 septembre 2018, le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 2122.23-3e alinéa « Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions **obligatoires** du Conseil Municipal ».

- 83/2019** Achat de concession n°3298 au cimetière communal
- 93/2019** Signature d'un contrat de cession avec la société LENA PROD EVENEMENTIEL, pour l'organisation d'une prestation musicale, qui aura lieu le mardi 3 décembre 2019 au Centre Culturel André Malraux.
- 94/2019** Contrat pour la distribution des bulletins municipaux
- 95/2019** Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies pour l'acquisition d'un véhicule non banalisé porteur d'eau pour le C.C.F.F.
- 96/2019** Achat concession n°1132 au cimetière communal
- 97/2019** Achat concession n°3300 au cimetière communal
- 01/2020** Contrat de maintenance des systèmes d'information – Téléphonie – Réseau local - Informatique

- 02/2020 Signature d'un contrat de prestation avec le Département et l'Association « L'ATELIER DU POSSIBLE » pour l'organisation d'un spectacle cabaret, qui aura lieu le dimanche 2 février 2020 à 17h30 au Centre Culturel André Malraux
- 03/2020 Signature d'un contrat de cession avec l'association « Aubagne Jazz Band » pour l'organisation d'un concert jazz, qui aura lieu le samedi 29 février 2020 à 16h au Centre Culturel André Malraux
- 04/2020 Suppression de la régie de recettes fourrière animale
- 05/2020 Suppression de la régie de recettes vacations funéraires
- 07/2020 Suppression de la régie de recettes pour l'accueil périscolaire
- 08/2020 Suppression de la régie de recettes du Centre Municipal de Loisirs
- 09/2020 Suppression de la régie de recettes du Point d'Information Municipal
- 10/2020 Suppression de la régie de recettes pour la location des salles municipales
- 11/2020 Suppression de la régie de recettes pour la reproduction de documents
- 12/2020 Suppression de la régie d'avances du Centre Social
- 13/2020 Signature de l'acte modificatif 2020 pour le marché n° 2016-02 « Prestation d'assurances flotte automobiles, dommages aux biens, responsabilité civile pour la commune de Roquefort-la Bédoule »
- 14/2020 Achat de concession n°3297 au cimetière communal
- 15/2020 Attribution du marché public innovant n° 2019-03 concernant le remplacement des logiciels métiers Finances, Marchés Publics et Ressources Humaines
- 16/2020 VIREMENT DE CREDITS N° I OPERES DEPUIS LE CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES
- 17/2020 Achat de concession n°3303 au cimetière communal
- 18/2020 Initiation programmation digitale formation 2020 - Ecole élémentaire
- 19/2020 Initiation programmation digitale formation 2020 - Maternelle
- 20/2020 Avenant à la convention du 24 novembre 1993 visant à l'organisation de consultations juridiques gratuites dans la commune de Roquefort-la Bédoule Exercice 2020
- 21/2020 Achat concession n° 1140 au cimetière communal

1^{ère} délibération :

01/2020 : Approbation du compte de gestion 2019 du receveur municipal
Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE, DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2^{ème} délibération

02/2020 : Budget de la commune : approbation du compte administratif 2019
Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Monsieur le Maire sort et Mr BUSSIERE, 1^{er} Adjoint prend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré par **25 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. AZAM - M. TARRINI - Mme BUSCA) (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), DONNE ACTE** à Monsieur le premier adjoint de la présentation faite du compte administratif de l'année 2019, lequel se résume ainsi :

Budget Commune	Réalisés		Restes à réaliser	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	5 608 596,37 €	2 008 423,82 €		610 519,89 €
Dépenses	5 301 324,29 €	2 330 964,68 €		491 109,70 €
Déficit reporté (N-1)				
Excédent reporté (N-1)	566 441,08 €	184 993,92 €		
Affectation art. 1068		464 156,89 €		
A – Déficit de clôture				
B – Excédent de clôture	873 713,16 €	-137 546,94 €		119 410,19 €
C - Résultat global brut.....	+ 1 022 830,29 €		+119 410,19 €	
D – Résultat global net	+ 1 142 240,48 €			

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées dans le compte de gestion du Receveur Municipal, et que l'excédent de l'exercice 2018 d'un montant de 1 022 830,29 € (avant correction des restes à réaliser) est identique au chiffre figurant dans le compte de gestion du Receveur Municipal,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

3^{ème} délibération :

03/2020 : Bilan des cessions et des acquisitions foncières – Exercice 2019

Rapporteur : Jérôme ORGEAS, Maire

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le maire entendu, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, **PREND ACTE** du bilan des cessions et des acquisitions foncières effectuées par la commune de Roquefort-la-Bédoule au cours de l'exercice 2019 ;

- **DIT** que ce bilan, ainsi que le tableau des cessions et des acquisitions foncières, présenté en conseil municipal, seront annexés au compte administratif de l'exercice 2019.

4^{ème} délibération :

04/2020 : Budget de la commune – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Le rapporteur expose au conseil municipal que la section de fonctionnement présente, à la clôture de l'exercice 2019 un excédent de recettes sur les dépenses de 873 713,16 € cumulant le résultat propre à l'exercice 307 272,08 € et le résultat de l'exercice antérieur 566 441,08 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 149 117,13 € corrigé des restes à réaliser d'un montant de 610 519,89 € en recettes et 491 109,70 € en dépenses.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE, DELIBERE** sur le fait que le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 (873 713,16 €) sera entièrement inscrit en section de fonctionnement ligne 002 excédent antérieur reporté du Budget Primitif 2020.

L'excédent de financement de la section d'investissement (149 117,13 € hors RAR) sera inscrit au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté.

5^{ème} délibération :

05/2020 : Débat d'orientation budgétaire 2020

Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du Budget Primitif 2020 transmis aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE, DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'année 2020.

6^{ème} délibération :

06/2020 : Budget Primitif 2020

Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré

- Par **24 VOIX POUR** et **3 CONTRE (M. AZAM - M. TARRINI - Mme BUSCA)**, **2 ABSTENTIONS (Mme LEGUEM, M. MONNIER)** pour la section **Fonctionnement** ;
- Par **23 VOIX POUR** et **4 CONTRE (M. AZAM - M. TARRINI - M. BECUE - Mme BUSCA)**, **2 ABSTENTIONS (M. MONNIER - Mme LEGUEM)**, pour la section **Investissement, DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2020 tel que décrit dans le document présenté aux conseillers municipaux et conformément au tableau ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 760 212,64 €	5 760 212,64 €
Section d'investissement	2 556 026,80 €	2 556 026,80 €
TOTAL GENERAL	8 316 239,44 €	8 316 239,44 €

7^{ème} délibération :

07/2020 : Fiscalité directe locale : fixation des taux

Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Le rapporteur propose au Conseil Municipal, avec la volonté de ne pas cumuler une éventuelle augmentation de la pression fiscale communale avec celles décidées par d'autres Collectivités Territoriales ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et de maintenir, pour l'année 2020, des taux de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties, identiques à ceux adoptés en 2019, les taux détaillés dans le tableau ci-dessous :

TAXES	2019	2020
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	17,06	17,06
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	29,72	29,72

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré par **25 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (M. AZAM - M. TARRINI - M. BECUE - Mme BUSCA) DECIDE** de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

8^{ème} délibération :

08/2020 : Attribution de subventions de fonctionnement au CCAS ainsi qu'aux associations et autres organismes de droit privé – exercice 2020
Rapporteur : Jérôme ORGEAS, Maire

Monsieur le Maire propose, cette année encore, d'inscrire des crédits au budget de l'exercice 2020 pour permettre à ces associations, ces organismes de droit public et de droit privé de fonctionner.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droits privés présentés en conseil municipal ainsi qu'une subvention de 41 000 € au CCAS.

9^{ème} délibération :

09/2020 : Modification du tableau des emplois permanents de la commune
Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Le rapporteur explique au Conseil Municipal qu'à l'occasion du vote du budget 2020, il convient d'actualiser le tableau des emplois permanents, en fonction des avancements de grades dont certains agents de la commune ont bénéficié au cours de l'année 2019 et ceux prévus en 2020 ayant reçus l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Il convient par ailleurs, d'autoriser des recrutements temporaires sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin et, par dérogation, pour pourvoir des emplois permanents.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré par à **l'UNANIMITE, DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs ;

- **AUTORISE** les recrutements en cas de besoins conformément aux dispositions présentées en conseil municipal

10^{ème} délibération :

10/2020 : Constitution de provisions pour risques et charges exceptionnels
Rapporteur : Daniel BUSSIERE, Adjoint

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que la constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les communes.

Vu la requête de plein contentieux enregistrée au Tribunal de Marseille le 18 mars 2019, par laquelle la Société « Les Charpentiers de la Corse » conteste les réserves émises lors de la réception du chantier ainsi que les situations de paiement, le conseil municipal est sollicité pour constituer une provision de 62 540.00 € qui sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE, DECIDE** de constituer une provision 62 540.00 € au titre du contentieux opposant la commune à la Société « Les Charpentiers de la Corse »

11^{ème} délibération :

11/2020 : Actualisation du Régime Indemnitaire
Rapporteur : Michel TRIONE, Adjoint

Le cadre juridique du régime indemnitaire impose aux collectivités de détailler les conditions d'attribution des primes et indemnités liées aux grades et aux filières territoriales et de les actualiser autant de fois que nécessaire après la parution du décret d'application.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré par à **l'UNANIMITE, ANNULE** la délibération n°08/2018 du 12 février 2018,

- **ACTUALISE** les montants de références des différentes sources du régime indemnitaire (transposable ou non transposable)
- **INSCRIT** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

12^{ème} délibération :

12/2020 : Convention d'occupation du domaine forestier pour l'implantation de ruches
Rapporteur : Jérôme ORGEAS, Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande présentée par un apiculteur qui souhaite installer des ruches en forêt communale sur la parcelle référencée O-26 au lieudit La Bédoule et OD-50 au lieudit vallon des anglais.

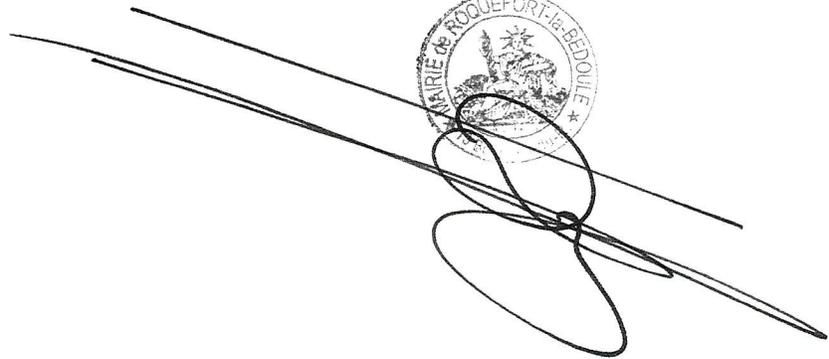
Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE**, **AUTORISE** l'installation de 24 ruches en forêt communale

- **APPROUVE** le projet de convention d'occupation qui sera signé avec l'apiculteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquefort-La Bédoule, le 26/05/2020
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and loops around. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Roquefort-La Bédoule. The seal is circular and contains a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE ROQUEFORT-LA-BÉDOULE' and two stars.